**Réunion du Conseil Municipal du 14 octobre 2020 à 19 h 30**

Présents : Guy VADROT, Maire, Françoise GENERMONT, Isabelle TISSIER, Patrice GUERINONI, Adjoints au Maire

Bruno DROUARD, Pierre FLANDIN, Isabelle GUERINONI, Florian LEGENDRE, Gisèle MEUNIER.

Absents : Lucien LAMBERTS (pouvoir Pierre FLANDIN), Adrien VASSEUR (pouvoir Isabelle TISSIER)

Secrétaire : Françoise GENERMONT

**I – Rapports des commissions**

Commission sociale (voir compte rendu)

La commission propose d’augmenter la participation de la commune pour les colis des personnes âgées à hauteur de 35 €.

Le Maire propose que les participations aussi bien pour les enfants que pour les personnes âgées soient augmentées dans les mêmes proportions, soit 35 € pour les personnes âgées et 40 € pour les enfants.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Fête de Noël : La commission propose la date du 13 décembre.

Compte tenu du contexte sanitaire, le Maire propose d’annuler le spectacle et de le remplacer par une fête en extérieur avec quelques activités (âne + calèche, vin chaud, etc.)

Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu’il n’y a plus de CCAS et qu’il est peut-être nécessaire de reformer une commission sociale.

Pierre FLANDIN expose qu’après avoir pris des renseignements à Chitry-les-Mines, il est aussi possible de créer une association (loi 1901) qui remplacerait le CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que 7 personnes extérieures au Conseil Municipal seront intégrées à la commission sociale, solution plus simple que la création d’une association loi 1901.

Commission routes

Le Maire expose au Conseil Municipal le devis de l’entreprise MERLOT TP pour les routes suivantes :

**Rue du Moulin** : bi couche 3 672,50 € HT

Enrobé 8 790 € HT

Création d’un ralentisseur

**Rue de la Fontaine du Loup** (de chez M. DINARD à la départementale) : Enrobé 21 340 € HT

**Rue du Domaine** : Le Conseil Municipal propose de demander un autre devis pour la rue.

2 entrées de ferme : 3 600 € HT

**Route de Selins** (de Sauvigny jusqu’au bois) : bi couche 7 730 € HT

**Rue Bernets** : Problème de bosse à la patte d’oie

525 € HT (sans décapage)

Commission communication : Voir compte rendu

Commission environnement : Voir compte rendu

Ordures ménagères :

Suite aux divers détritus déposés sauvagement au point propreté et dans divers endroits sur la Commune, le Maire propose de demander l’autorisation à la Préfecture pour l’installation d’une caméra.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Lavoir de la Fontaine du Loup :

Suite aux travaux qui ont été faits pour rétablir l’eau dans le lavoir, l’entrepreneur a indiqué à la commission que l’eau ne pourra pas revenir par cette solution.

Pierre FLANDIN propose qu’une réunion publique soit organisée pour expliquer aux habitants les solutions qui s’offrent pour rétablir l’eau.

Le Conseil Municipal donne son accord et fixe la réunion au 24 octobre 2020 à 11 h 30 sur site.

Les habitants seront informés individuellement.

**II – Commission des bois**

Ont été consultés pour faire partie de la commission et sont d’accord : Jean Paul MEUNIER, Christophe HOOG, Pascal DESBOUIS, François MOLMY, Dominique BONNOT.

Le Conseil Municipal intègre ces personnes à la commission des bois.

Garants : Sont nommés garants : Florian LEGENDRE, Bruno DROUARD, Christophe HOOG

Partage des lots : Marquage : Samedi 17 octobre 2020 à 8 h 30

Tirage des lots : Lundi 26 octobre 2020 à 18 h

**III – Eclairage public**

Suite à la visite du technicien du SIEEEN, Patrice GUERINONI expose au Conseil Municipal le compte rendu de l’étude réalisée sur l’éclairage public.

80 points lumineux existent sur la Commune. Le passage en LED aurait un impact écologique certain, le coût serait de :

Total HT : 76 000 €

TVA 20 % : 15 200 €

Total TTC : 91 200 €

Participation SIEEEN : 62 745 € (HT + TVA)

Participation communale : 28 455 € (payable sur 12 ans, soit 2 371,25 €/an)

Economie sur consommation : 951 €

Economie sur l’entretien : 626 €

Soit un total de 1 577 €

Coût total pour un passage en led : 794.25 € /12 ans

Patrice GUERINONI indique au Conseil Municipal qu’il est toujours possible de demander d’autres subventions.

**IV – Aménagement sécuritaire**

Suite à la visite M. Didier LEPROHON, Patrice GUERINONI expose au Conseil Municipal le compte rendu de cette visite.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la DDT afin de réaliser les études avec les analyseurs.

**V – Taxe d’aménagement**

Le Maire rappelle que la Taxe Locale d’Equipement (TLE) est remplacée par la Taxe d’Aménagement (TA) et qu’il y a lieu d’en fixer le taux.

Vu le code de l’urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des présents :

* D’instituer sur l’ensemble du territoire communal, la taxe d’aménagement au taux de 1 %

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans reconductible.

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l’Etat chargé de l’urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

**VI – Relations avec les associations**

Le Maire propose de réunir les associations le 04 novembre 2020 à 18 H.

A réfléchir : Subvention aux associations

Centre Leclerc

Fondation du patrimoine

Orphelins de la Police

Tombe Jean Baptiste Rigaud : Le Conseil Municipal charge le Maire de lancer une procédure de recherche d’héritiers (abandon de sépulture).

**VII Journée citoyenne**

Françoise GENERMONT propose d’organiser une journée citoyenne, conjointement avec les associations de la Commune, pour ramasser les déchets sur le territoire communal. Le conseil Municipal donne son accord et décide de l’organiser au Printemps 2021.

**VIII – Calendrier des permanences**

Au vu du peu de fréquentation le samedi matin, le Conseil Municipal décide d’arrêter cette permanence et d’en instaurer une autre un soir en semaine.

Cette permanence est fixée au jeudi de 18 h à 19 h à compter du 22 octobre 2020.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mercredi 18 novembre à 19 H 00.

**IX – Questions diverses**

Séance levée à 23 h 00

Le Maire, La secrétaire, Les Membres,